



FRANCE BUS MANIABILITE - Annonay 2025 -



RÈGLEMENT DU CONCOURS FRANCE BUS MANIABILITE - ANNONAY 2025

1. PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours « France Bus Maniabilité - Annonay 2025 » est organisé par l'Association LA VANAUDE en partenariat avec Annonay Rhône Agglo et sous le parrainage de l'UTP (Union des Transports Publics) et de l'AFTRAL (Apprendre et se Former en TRANsport et Logistique). Il se déroulera le samedi 28 juin 2025 de 14h00 à 18h30 place Michelet 07100 Annonay.

2. ADMISSIBILITÉ

2.1 Ce concours s'adresse aux conducteurs détenteurs du permis D (transport en commun de personnes) en cours de validité.

2.2 L'organisation de ce concours qui se déroule sur une demi-journée permet d'accueillir un maximum de 18 candidats dont 2 candidats maximum de la Régie Coqueligo (structure accueillante qui met à disposition un véhicule Urbanway IVECO BUS).

3. MODE DE PARTICIPATION

3.1 Le règlement du concours sera diffusé avec une fiche d'inscription, envoyés par les différents canaux de communication via les réseaux professionnels et sociaux.

3.2 Cette fiche d'inscription devra être complétée et signée par le conducteur candidat, accompagnée d'une copie du permis de conduire D à jour.

3.4 Le dépôt de la candidature devra se faire via l'adresse courriel : muriel.bonijoly@orange.fr avant le 15 juin 2025.

3.5 Le relevé des candidatures sera effectué par les responsables du concours. Les candidatures seront classées par date de réception des courriels, et par conformité.

3.6 Une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement avant le jour du concours.

3.7 Au-delà des 18 candidatures mentionnées à l'article 2.2, les candidats seront classés sur une liste d'attente et bénéficieront des éventuels désistements qui auront été déclarés avant le jour du concours.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour être admissible au concours :

Le participant doit être détenteur du permis D de transport en commun à jour.

Le jour de l'épreuve, il devra :

- présenter son permis
- signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par les organisateurs du concours
- s'engager à respecter le code de la route et être en état de prendre le volant sans avoir consommé alcool, drogue ou médicaments incompatibles à la conduite.

5. L'ÉPREUVE.

L'épreuve se déroulera le samedi 28 juin 2025 à partir de 14h00 jusqu'à 18h30. L'ordre de passage sera tiré au sort par le jury avant l'épreuve.

Le parcours chronométré est composé d'un circuit fermé à la circulation, comprenant un slalom, un créneau en marche arrière et un arrêt dans des cases matérialisées. Des temps de pénalité (5 ou 10 secondes) seront ajoutés en fonction des erreurs commises. Le candidat devra conduire un Iveco Urbanway 12m GNV Step E exploité par la Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo. Pour ne pas les favoriser, les conducteurs habituels de la régie CoqueliGo auront un petit temps de pénalité supplémentaire.

Le conducteur indiquera au membre du jury en place dans le véhicule, le départ et la fin du parcours.



FRANCE BUS MANIABILITE

- Annonay 2025 -



6. Les critères pour établir le classement des candidats.

Le temps de parcours, chronométré par 3 personnes, sera pris en compte dans le classement.

Des pénalités sous forme de temps additionnel de 5 et/ou 10 secondes seront appliquées en cas de :

- Quille ou barrière renversée
- Créneau mal positionné
- Arrêt imprécis...

7. VALEUR DES PRIX :

Les prix à distribuer en fonction des résultats issus de la conduite des candidats sont :

1^{er} Prix : un chèque de 800 €

2^e prix : un chèque de 200 €

3^e au 18^e prix : de nombreux lots.

8. ATTRIBUTION DES PRIX

Un classement parmi l'ensemble des participants admissibles au concours sera établi après les épreuves.

Afin d'être déclarée gagnante et de recevoir son prix, toute personne sélectionnée devra :

- a) avoir dûment rempli les documents de l'inscription et fournis les pièces demandées ;
- b) avoir respecté ce même règlement.

En cas d'égalité, le jury posera une question à laquelle les candidats à départager devront répondre. La proposition retenue sera celle la plus proche de la réponse attendue.

La remise des prix aura lieu le dimanche 29 juin à Vanosc, à l'occasion de la Fête du car et du Bus.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs inscriptions de tout participant si ce participant concourt ou essaie de concourir par des moyens qui vont à l'encontre du but de ce règlement ou qui seraient injustes envers les autres participants. De même L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours en cas de conditions climatiques extrêmes.